PROPOSITIONS DE LOI N° 1594 ET N° 5122 TENDANT À PERMETTRE AUX USAGERS DES LOCAUX À USAGE PROFESSIONNEL OU À USAGE MIXTE DE CÉDER À LEUR SUCCESSEUR LE BÉNÉFICE DU MAINTIEN DANS LES LIEUX

Type de saisine : AUTOSAISINE
Type de texte : RAPPORT
Traité par : Travaux publics, reconstruction & urbanisme
Adopté le : 06/07/1954
Mandature : 1954-1959

Rapporteur :

RAMARONY Charles

La version numérique de ce document n'existe pas.

Contactez le CESE pour obtenir le document.

PRÉSENTATION
Référence :
1954-20

© - copyright CESE - Novembre 2026